

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 176/2025

OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT LORS DES FESTIVITES DE LA DUCASSE DE SEPTEMBRE - Parking de la Grand' Place,

Le Maire de la Commune d ' HERZEELE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des festivités de la ducasse ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la Grand' Place à partir du 03 septembre 2025 à 8h00 et jusqu'au 22 septembre inclus sauf pour les forains, ainsi que les véhicules devant intervenir pour le déroulement des manifestations des samedis 17 et 20 septembre 2025 et les dimanches 14 et 21 septembre 2025.

Tout manquement aux instructions données sur les interdictions de stationnement, peut amener à l'évacuation du véhicule.

ARTICLE 2 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – **e-mail** : gdp.dunkerque@lenord.fr.
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - **e-mail** - cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr.
- Monsieur Nicolas GERVOIS, Adjoint au maire chargé des festivités.

Fait à HERZEELE, le 06 août 2025

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et NOTIFIE le : 06 août 2025

Le Maire,
S.FRANCKE

